



A qui s'adresse le handisport ?

Depuis plus de trente ans la Fédération Française Handisport poursuit l'objectif de rendre accessible à tous la pratique des activités physiques et sportives en faveur des personnes handicapées motrices et sensorielles. Association d'utilité publique, sa volonté est soutenue par les actions des Comités Régionaux et Départementaux Handisport.

Le Comité Régional Handisport d'Aquitaine permet aujourd'hui la pratique de plus de 25 disciplines pour les personnes handicapées dans plus de 70 clubs.

Cette fiche pédagogique n°1 a été élaboré pour vous présenter le mouvement handisport et les différentes actions qui y sont associées.

Découvrez toutes nos fiches techniques

Fiche n°1
A qui s'adresse le handisport ?

Fiche n°2
Comment créer une section handisport au sein d'un club valide ?

Fiche n°3
La licence handisport

Fiche n°4
Vos démarches administratives

1. La pratique handisport pour quels handicaps ?

On distingue deux grandes catégories de handicaps ; d'une part les handicaps mentaux et d'autre part les handicaps moteurs.

Les activités physiques et sportives dites handisport, sont mises en place pour les personnes handicapées motrices et concernent aussi les personnes handicapées sensorielles ; c'est-à-dire les personnes atteintes d'une déficience auditive et visuelle.

- ❖ **Déficience auditive** : perte complète ou partielle de la capacité auditive d'une ou deux oreilles. L'altération peut être légère, modérée, sévère ou profonde.
- ❖ **Déficience visuelle** : perte complète ou partielle de l'acuité visuelle ou du champ de vision.
- ❖ **Paraplégie** : paralysie plus ou moins complète des deux membres inférieurs causée par une lésion de la moelle épinière.
- ❖ **Tétraplégie** : paralysie des quatre membres causée par une lésion de la moelle épinière.
- ❖ **Séquelles neurologiques assimilables.**
- ❖ **Amputés et assimilés.**
- ❖ **Infirmes moteurs cérébraux (IMC)** : lésions cérébrales précoces survenues durant la période ante ou périnatale.
- ❖ **Grands handicaps** : myopathies (maladies évolutives), fauteuils électriques.

2. Un matériel toujours plus adapté

Autant de types de handicaps à prendre en considération et qui demande l'aménagement et la création d'un matériel adapté.

Le matériel utilisé au quotidien par les personnes handicapées (comme les fauteuils de ville), est inadapté à une pratique sportive et fait l'objet de recherches et d'expérimentations particulières. Le concept d'un fauteuil roulant sportif ou d'une prothèse de sport est basé sur l'établissement d'un cahier de charges tenant compte des impératifs de la pratique, du sport considéré et des caractéristiques du handicap de son utilisateur.

3. Handisport en Aquitaine

Le Comité Régional Handisport d'Aquitaine est une association qui a pour objet le développement et la promotion des activités physiques et sportives en faveur des personnes handicapées motrices et sensorielles au sein de votre région.

Les différentes actions qu'elle poursuit sont à destination :

- ❖ des jeunes : en créant un centre multisports « Handiscolé'sport » dans les cinq départements de la région pour les enfants scolarisés en milieu ordinaire souvent dispensés d'éducation physique et pour les enfants issus de centres spécialisés.
- ❖ des clubs : en leur apportant une aide à la structuration et au développement de leur association.
- ❖ des athlètes de haut niveau : en créant un plateau régional d'accompagnement et de suivi sportif appelé « Groupe International Aquitaine Handisport », constitué de sportifs de haut niveau avec pour objectif de performer dans leurs disciplines respectives.
- ❖ des cadres sportifs, des éducateurs, des enseignants, des professeurs d'EPS, des bénévoles et du secteur paramédical en proposant des formations spécifiques.
- ❖ du grand public : par l'organisation d'actions de promotion « Pour Un Sport Ensemble » visant à sensibiliser un public toujours plus large aux pratiques handisports

Pour en savoir plus sur le Comité Régional Handisport d'Aquitaine, vous pouvez consulter notre site : <http://www.handisport-aquitaine.fr/>

L'Aquitaine compte plus de 70 clubs proposant plus de 25 disciplines (cyclisme, tennis, escrime, athlétisme, équitation, basket, natation, tir à l'arc, foot fauteuil, céci foot...) dans cinq départements, chacun doté d'un Comité Départemental Handisport (Gironde, Pyrénées Atlantiques, Landes, Lot Et Garonne et Dordogne), poursuivant le même objectif : développer et rendre accessible les activités physiques et sportives en faveur des personnes handicapées motrices et sensorielles.

Pour connaître les lieux et modalités de pratique dans votre département : <http://www.handisport-aquitaine.fr/sport.php>